

## Comité d'arbitrage des différends publicitaires des Normes de la publicité

### Formulaire d'inscription au Registre des avocats

#### CONTEXTE

Les Normes de la publicité administrent un processus informel de résolution des différends visant à résoudre les différends entre concurrents. L'objectif poursuivi est de fournir un mécanisme destiné à résoudre les différends publicitaires entre annonceurs, qui seraient autrement susceptibles de donner lieu à des litiges. Ce système a été conçu pour éliminer le besoin d'intenter des actions en justice longues et coûteuses.

L'un des éléments clés du processus est le Comité d'arbitrage des différends publicitaires (le Comité des différends publicitaires). Ce comité, composé de trois experts, est présidé par un avocat doté d'une expérience en droit de la publicité et du marketing au Canada, qui aura été choisi à même un Registre d'avocats qualifiés, tenu à jour par les Normes de la publicité. Les deux autres membres du comité sont des volontaires chevronnés de l'industrie, issus du secteur des annonceurs, des agences de communication ou des médias ; ils peuvent inclure un avocat interne. Les Normes de la publicité veillent à ce que les membres du comité ne soient pas en conflit d'intérêts avec l'annonceur plaignant ou avec l'annonceur défendeur.

Le Comité des différends publicitaires se réunit, en l'absence des deux parties en cause, pour examiner la plainte, la publicité en question et les allégations/réponses, et pour rendre sa décision après avoir appliqué les dispositions du *Code canadien des normes de la publicité*. Les décisions se prennent à la majorité simple. Il incombe au président de rédiger la décision qui devra être approuvée par les deux autres membres du comité.

Reconnaissant les efforts requis, des honoraires de rédaction de 3500 \$ seront versés au président. Les autres membres du Comité font don de leur temps afin de soutenir le processus d'autoréglementation.

#### INSCRIPTION AU REGISTRE DES AVOCATS

Tout avocat accepté par les Normes de la publicité est inclus au Registre des avocats et pourra être choisi afin de présider un Comité des différends publicitaires.

#### COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Une demande d'inscription au Registre des avocats peut être soumise en tout temps, en remplissant et en signant le formulaire ci-joint et en le retournant aux Normes de la publicité. Chaque avocat qui souhaite voir son nom inclus dans le registre doit remplir un formulaire distinct. Les demandes dûment remplies doivent être envoyées par courrier électronique à [janet.feasby@normespub.ca](mailto:janet.feasby@normespub.ca)

**Demande d'inscription au Registre des avocats –**

**Comité des différends publicitaires**

Nom et prénom du demandeur :

Nom du cabinet (s'il y a lieu) :

Titre professionnel actuel :

Domaines d'exercice actuels :

Territoire pour lequel le demandeur détient un permis d'exercice à jour valide :

Coordonnées :

Je, le demandeur nommé ci-dessus, affirme que :

(a) je détiens un permis d'exercice à jour valide dans une ou plusieurs provinces ou sur un ou plusieurs territoires canadiens ;

(b) j'exerce le droit à temps plein (ou son équivalent à temps partiel) depuis au moins cinq (5) ans ; et

(c) je possède de l'expérience et une expertise en droit de la publicité et du marketing, et j'ai travaillé dans ce domaine du droit pendant au moins cinq (5) ans, et

Je reconnais que :

(d) si je suis accepté pour figurer au Registre des avocats, je peux être choisi comme membre du Comité des différends publicitaires ;

(e) si je suis choisi comme membre du Comité des différends publicitaires, je dois déclarer tout conflit d'intérêts avec l'une des parties et dans ce cas, je ne peux siéger au Comité des différends publicitaires chargé de juger la plainte.

---

Signature du demandeur                      Nom (en lettres moulées)                      Date